



Syndicat National du Trésor

CAP centrale Catégorie C

9 avril 2008

Spécial CAP

Déclaration liminaire des élus CGT

A l'occasion de ce nouveau mandat, les représentants CGT seront vigilants sur la qualité du dialogue social qu'entretiendra l'administration avec les organisations syndicales.

Pour la CGT, il vous appartient de rétablir une situation qui n'est pas pour l'instant, satisfaisante. En effet, l'administration commet encore de trop nombreux manquements au respect du dialogue social.

C'est le cas en particulier pour la notation des agents d'administration qui suite à leur reclassement du 4 mai 2007 seront notés en 2008 par rapport à la note pivot du nouveau barème. Aucune information préalable n'a été fournie avec les organisations syndicales.

Un autre cas tout aussi emblématique : malgré les engagements de la direction, la carte des vacances d'emploi n'est toujours pas transmise aux organisations syndicales pour les demandes de mutation.

Par ailleurs, la date limite du calendrier des CAPL fixée au 11 juillet 2008 pour les recours en notation va à l'encontre des engagements de la charte sur le dialogue social. Cela pose de véritables problèmes de présence des élus mais aussi des agents qui doivent être contactés par ces mêmes élus.

En outre, dans le dernier Trésor Public Actualités, la Direction se targue d'un bilan positif sur les recrutements par pacte en affichant la diversité sociale. Il ne faudrait pas oublier de regarder la réalité sur le terrain : nombre d'agents bénéficiant d'un Pacte Junior sont licenciés ou rencontrent des difficultés. Avant de dresser ce bilan, les organisations syndicales auraient dû être consultées. Un véritable bilan aurait permis de dégager des problématiques portant notamment sur le statut de ces agents, leur titularisation, leur formation, leur rémunération. La CGT demande qu'un groupe de travail puisse être réuni afin de permettre d'établir non pas un bilan médiatique mais un vrai bilan.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner des demandes de mutation ainsi que des recours en notation qui font partie des droits statutaires auxquels la CGT rappelle son attachement.

Elle dénonce les attaques portées au statut de la Fonction Publique par le projet de loi sur la mobilité professionnelle. L'article 7 sur la réorientation professionnelle est inacceptable. Les agents et la CGT condamnent cet outil d'épuration de nos emplois dans le cadre des restructurations que vous envisagez avec la création de la DGFP.

Les élus CGT : Ghislaine **REMY** (31) – Marie-Christine **JUIN** (79) – Yannick **MASSIET** (59)
Catherine **HOUDIN** (35) – Marie-Christine **PREVOST** (95) – Franck **RICHAGNEUX** (92)

En réponse à notre déclaration, le sous directeur des ressources humaines est resté dans le flou sur tous les points évoqués. Notre administration est en attente de l'harmonisation des différents chantiers dans le cadre de la nouvelle direction.

Examen des recours :

La CAP a examiné 25 dossiers de recours en notation.

9 dossiers ont fait l'objet d'un relèvement de note :

- 1 dossier a obtenu - 0,01 (note d'alerte) en remplacement d'une baisse de note de - 0,02
- 1 dossier a obtenu + 0,01 à la place de la note de référence
- 3 dossiers passent à + 0,02
- 4 dossiers passent à + 0,06

La CGT a voté pour lorsque l'administration a répondu favorablement à la demande de l'agent. Elle a voté contre même dans le cas où l'administration a proposé un relèvement de note mais qui ne correspond pas à ce que demandait l'agent.

Les élus CGT invitent les agents à ne pas hésiter à faire des recours s'ils s'estiment lésés dans leur notation.

Conséquences sur les tableaux d'avancement :

Les bonifications attribuées lors des recours en CAP Centrale peuvent modifier les listes établies par les départements. La CAP du 24 juin établira les listes définitives.

Rappel des conditions pour être inscrit sur le tableau d'avancement :

- De AA1 à AAP2 : 6 ans d'ancienneté dans le grade et être au 5^{ème} échelon
- De AAP2 à AAP1 : 2 ans d'ancienneté dans le grade et être au 7^{ème} échelon

Mouvement spécifique sur poste du 1^{er} juillet 2008

25 emplois ont été proposés situés dans 24 trésoreries.

143 agents de catégorie C ont formulé une demande :

- 141 demandes de mutation
- 2 demandes de réintégration.

22 trésoreries ont été pourvues. Les demandes n'ont pas permis de combler les vacances dans les trésoreries de Pierreville dans l'Ardèche et de la Chapelle-en-vercors dans la Drôme.

A une interrogation légitime de la parité syndicale sur une éventuelle fermeture de ces postes, la direction a répondu que les postes proposés dans le cadre du mouvement spécifique n'ont pas vocation à fermer.

Résultat du vote

Contre : CGT-CFDT

Pour : FO – Sans étiquette

Abstention : CFTC-SUD

En effet, pour la CGT tout mouvement de mutation doit être soumis à l'avis d'une CAP Centrale. La CGT défend un mouvement sur poste spécifique et non pas un mouvement sur emploi spécifique.

PACTE (Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'État)

En réponse à notre déclaration, l'administration est favorable à notre demande de bilan ainsi qu'à la tenue d'un groupe de travail sur le sujet. Ce sera notamment l'occasion de discuter des conditions de non titularisation.

La CGT est opposée à tout recrutement qui installe la précarité dans nos services.

**Solidaire, pas solitaire : c'est ça le Syndicat CGT.
Alors je me syndique...**

Nom prénom :

Adresse administrative :

Grade : Echelon/Indice :

Temps partiel :% Date:

Signature,

